GRAND CONSEIL **QUE 2193-A**
de la République et canton de Genève

Date de dépôt : 14 mai 2025

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Stefan Balaban : Smart City des SIG : la ville du futur... attend toujours le futur

En date du 11 avril 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La Smart City des Services industriels de Genève (SIG) a été créée pour accompagner la transition écologique et numérique à Genève. Sur le site des SIG, il est indiqué que ce service pilote des projets innovants tels que le déploiement de compteurs d'électricité intelligents afin d'optimiser les infrastructures urbaines et de réduire l'empreinte environnementale. Nous apprenons également que la Smart City travaille en partenariat avec les collectivités publiques, le tissu économique local et les milieux académiques pour développer des solutions durables et connectées.

1) ***Depuis sa création, quels sont les projets que la Smart City a réalisés ? (Pourriez-vous svp présenter votre réponse sous forme de tableau, une ligne par projet, avec le nom du projet, son descriptif, le budget et la durée ?)***
2) ***Veuillez svp indiquer le nombre d'employés par année (en ETP) depuis 2021.***
3) ***Quel est le budget total annuel de la Smart City depuis 2021 ?***
4) ***Est-ce que les objectifs fixés ont été atteints ? Merci de chiffrer l'économie réalisée par la Smart City.***
5) ***Smart Meter : Où en sommes-nous dans la réalisation de ce projet débuté en 2023 ? Des retards ont-ils été accumulés ? Le budget est-il respecté ? Est-ce que le budget pour ce projet a été comparé à d'autres projets similaires en Suisse ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

A titre liminaire, le Conseil d'Etat rappelle que, conformément à la loi sur l'organisation des institutions de droit public[1], le conseil d'administration est le pouvoir supérieur des Services industriels de Genève (SIG). A ce titre, il organise notamment le fonctionnement général de l'institution[2] et définit la structure de la direction générale, chargée de la gestion opérationnelle[3].

Cela précisé, le Conseil d'Etat répond comme suit aux interrogations posées par l'auteur de la présente question écrite urgente.

Direction Smart City

La direction Smart City a pour tâche principale de fournir des prestations d'ingénierie, de solutions informatiques, de coordination des travaux, ou encore de collecte et de gestion des données aux autres directions des Services industriels de Genève (SIG).

Dans ce cadre général, la direction Smart City comprend une unité d'ingénierie qui conçoit et réalise, en tant que maître d'œuvre, des projets industriels (extensions de réseaux ou nouveaux ouvrages) à la demande des autres directions. Cette unité gère près de 400 projets, tels que la réalisation des réseaux thermiques structurants GeniTerre et GeniLac, la construction d'ouvrages de génie civil et de stations d'épuration, ou encore la rénovation de postes électriques et de groupes de turbines. Cette unité agit en tant que maître d'œuvre pour mener les projets de l'entreprise, en collaboration notamment avec le tissu économique local.

La direction Smart City possède également une unité de génie civil qui a pour tâche de planifier, de coordonner et d'exécuter les nombreux chantiers que les SIG réalisent sur le domaine public en collaboration notamment avec les communes, les offices cantonaux ou encore les Transports publics genevois (TPG). Cette unité gère aussi le cadastre des réseaux des SIG et la géomatique.

---

[1] Loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 (LOIDP; rs/GE A 2 24).
[2] Art. 40, al. 2, lettre d LOIDP.
[3] Art. 42, al. 1 et 2 LOIDP.

Parmi les activités de la direction Smart City figurent par ailleurs l'électromobilité (déploiement de bornes de recharge sur le domaine public), des prestations en matière d'éclairage public, les réseaux de fibre optique, la logistique de l'entreprise, ou encore le déploiement de solutions de gestion intégrée de l'énergie dans les quartiers favorisant l'autoconsommation et une utilisation optimale de l'énergie.

Enfin, et sans être exhaustif, la direction Smart City intègre les services informatiques et digitaux des SIG.

En termes de personnel, la direction Smart City emploie actuellement 414 collaboratrices et collaborateurs (équivalent temps plein). Ce chiffre est stable depuis 2021. Les profils de métiers de cette unité sont très divers : ingénieures et ingénieurs en génie civil, en environnement ou en hydraulique, électriciennes et électriciens, architectes, géomaticiennes et géomaticiens, informaticiennes et informaticiens, cybersécurité, etc. Les charges d'exploitation de la direction Smart City se montent à 34 millions de francs en 2024.

Dans le cadre de la réorganisation en cours des SIG, la plupart des activités de l'actuelle direction Smart City seront intégrées dans une direction qui s'appellera « projets industriels et solutions digitales », perpétuant les fonctions transversales des activités de l'actuelle direction.

Déploiement des compteurs intelligents (smart meters)

Le déploiement des compteurs intelligents est aussi du ressort de cette direction. A fin-avril 2025, 39 500 compteurs ont été posés, à un rythme de 450 compteurs par jour.

L'objectif est de remplacer 258 000 compteurs d'ici la fin 2027. Les délais et les budgets sont à ce jour tenus.

Les SIG sont par ailleurs à disposition pour répondre à toute question complémentaire concernant leur organisation, notamment dans le cadre de la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :	La présidente :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI	Nathalie FONTANET